

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et
de la pêche

Arrêté du 3 avril 2025 modifiant l'arrêté du 08 janvier 2025 relatif au calendrier des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion de l'entreprise maritime commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion de l'entreprise maritime pêche », « électromécanicien marine », « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel, des brevets de technicien supérieur maritimes pour l'année scolaire 2024/2025

NOR : TECM2510585A
(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Vu l'arrêté du 8 septembre 2005 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2006 modifié portant création de certificats de fin d'études maritimes ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 modifié portant création de la spécialité « pêche et gestion de l'environnement marin » du brevet de technicien supérieur maritime fixant ses conditions de délivrance et les modalités d'admission dans les sections de cette spécialité ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 modifié portant création de la spécialité « maintenance des systèmes électro-navals » du brevet de technicien supérieur maritime fixant ses conditions de délivrance et les modalités d'admission dans les sections de cette spécialité ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 portant création de la spécialité « cultures marines » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « maritime » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes – commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « électromécanicien marine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 relatif au calendrier des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion de l'entreprise maritime commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion de l'entreprise maritime pêche », « électromécanicien marine », « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel, des brevets de technicien supérieur maritimes pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe II de l'arrêté du 8 janvier 2025 est remplacée par celle figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 3 avril 2025

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes,
G. GABRIEL

ANNEXE

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES PONCTUELLES

pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, du certificat d'aptitude spécialité maritime, de la spécialité cultures marines de baccalauréat professionnel, des baccalauréats professionnels de la famille des métiers de la mer et des brevets de technicien supérieur maritime.

Les heures indiquées sont celles de métropole.

Mardi 20 mai 2025		
13 h 30 à 16 h 30 (17 h 30)*	E37-1 Navigation au niveau capitaine 200	Bac. Pro. Polyvalent
13 h 30 à 16 h 30 (17 h 30)*	E38-1 Navigation au niveau capitaine 500	Bac pro CGEM Com/plaisance prof. et bac pro CGEM Pêche

Mercredi 21 mai 2025		
13 h 30 à 14 h 30 (14 h 50)*	E41 Exploitation du navire	CAP spécialité maritime (CL)**
13 h 30 à 15 h 30 (16 h 10)*	E14 Prévention - Santé – Environnement	Bac Pro CGEM C, Bac pro CGEM P, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent et Bac pro CM
15 h 30 à 16 h 30 (16 h 50)*	E391 Techniques de pêche avancées	CAP spécialité maritime (CL)**
16 h 40 à 17 h 40 (18 h 10)*	E11 Mathématiques	Bac Pro CGEM C, Bac pro CGEM P, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent et Bac Pro Cultures marines (CL)**

Jeudi 22 mai 2025		
13 h 00 à 15 h 00 (15 h 40)*	E36 Navigation au niveau matelot	CAP spécialité maritime (CL)**
13h 00 à 14 h 30 (15 h 00)*	E47 Conduite de la pêche	Bac pro CGEM Pêche (CL)**
14 h 00 à 16 h 00 (16 h 40)*	E46 Module yacht	Bac pro CGEM commerce/plaisance professionnelle (CL)**
15 h 30 à 17 h 00 (17 h 30)*	E48 Traitement et valorisation des captures	Bac pro CGEM Pêche (CL)**

Vendredi 23 mai 2025		
13 h 00 à 14 h 00 (14 h 20)*	E50 Réglementation des activités maritimes et développement durable	CAP spécialité maritime (CL)**
13 h 00 à 15 h 00 (15 h 40)*	E503 Réglementation des activités maritimes et développement durable	Bac Pro CGEM commerce/plaisance prof., Bac pro CGEM pêche, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent pont/machine
15 h 30 à 17 h 30 (18 h 10)*	E6 Arts appliqués et cultures artistiques	Bac Pro CGEM C, Bac pro CGEM P, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent et Bac Pro Cultures marines (CL)**
16 h 00 à 17 h 30 (18 h 00)*	E49 Environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime	Bac pro CGEM Pêche (CL)**

Lundi 2 juin 2025		
13 h 30 à 15 h 00 (15 h 30)*	E501 Gestion d'une entreprise maritime	Bac CGEM Com/plaisance prof. et bac pro CGEM Pêche
13 h 30 à 15 h 30 (16 h 10)*	E34 Conduite et maintenance des installations électriques , ETO et HT – Systèmes de commande	Bac pro EMM
13 h 30 à 15 h 30 (16 h 10)*	E35 Conduite et maintenance des installations électriques et des systèmes de commande	Bac pro polyvalent
14 h 00 à 15 h 30 (16 h 00)*	EF Arts appliqués et cultures artistiques	CAPM de conchyliculture et CAP spécialité maritime
14 h 00 à 16 h 00 (16 h 40)*	E22 Economie et commercialisation	Bac Pro Cultures marines
16 h 00 à 17 h 30 (18 h 00)*	E38-2 Navigation au niveau capitaine 500	Bac CGEM Com/plaisance prof. et bac pro CGEM Pêche

Mardi 3 juin 2025		
8 h 30 à 11 h 30 (12 h 30)*	E21 Techniques de production	Bac Pro Cultures marines
13 h 30 à 15 h 30 (16 h 10)*	E42-1 Exploitation du navire au niveau capitaine 200	Bac pro polyvalent
13 h 30 à 15 h 30 (16 h 10)*	E43-1 Exploitation du navire au niveau capitaine 500	Bac pro CGEM Com/plaisance prof. et bac pro CGEM Pêche

Mercredi 4 juin 2025		
13 h 30 à 16 h 30 (17 h 30)*	E51 Français	Bac Pro CGEM C, Bac pro CGEM P, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent et Bac pro cultures marines

Jeudi 5 juin 2025		
10 h 00 à 11 h 30 (12 h 00)*	UP2 Biologie et écologie	CAPM de conchyliculture
13 h 30 à 16 h 00 (16 h 50)*	E52 Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	Bac Pro CGEM C, Bac pro CGEM P, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent et Bac pro CM
14 h 00 à 15 h 30 (16 h 00)*	UP3 Processus de production et réglementation	CAPM de conchyliculture

Vendredi 6 juin 2025		
8 h 30 à 11 h 30 (12 h 30)*	E1 Culture maritime et expression française	BTSM PGEM & MASEN
13 h 00 à 15 h 00 (15 h 40)*	E23 Gestion	Bac Pro Cultures Marines
13 h 00 à 15 h 00 (15 h 40)*	E13 Économie - Gestion	Bac Pro CGEM commerce/plaisance prof., Bac pro CGEM pêche, Bac Pro polyvalent, Bac pro EMM
16 h 00 à 17 h 00 (17 h 20)*	E12 Physique et chimie	Bac Pro CGEM C, Bac pro CGEM P, Bac Pro EMM, Bac pro polyvalent et Bac Pro Cultures Marines (CL)**

Mardi 10 juin 2025		
13 h 00 à 15 h 00 (15 h 40)*	E32 Conduite et maintenance des machines marines	Bac Pro EMM et bac pro polyvalent
14 h 00 à 16 h 00 (16 h 40)*	E43-2 Exploitation du navire au niveau capitaine 500	Bac pro CGEM Com/plaisance prof. et bac pro CGEM Pêche
16 h 15 à 18 h 15 (18 h 55)*	E42-2 Exploitation du navire au niveau capitaine 200	Bac pro polyvalent

* heure de fin de composition pour les candidats bénéficiant d'un 1/3 temps supplémentaire

** candidats libre